

L'organisation d'un projet de Construction **et les différents acteurs**

L'organisation d'un projet de construction et les acteurs

Dans un projet de bâtiment ou de travaux publics, la construction est le fait d'assembler des éléments, des matériaux. Cette activité nécessite le concours de nombreux acteurs spécialisés.

Un projet est généralement conçu et mené par un **Maître d'œuvre** (architecte, bureau d'études), pour le compte du client, appelé **Maître d'Ouvrage**. Il est cependant possible, en particulier pour des travaux de grande ampleur ou complexes, de partager les tâches de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre entre plusieurs intervenants.

La construction elle-même est effectuée généralement par une ou plusieurs entreprises (on parle alors d'un "groupement d'entreprises"), responsable(s) du marché (contrat) de travaux.

Cette entreprise responsable du marché, appelée souvent "**entreprise générale**" fait également appel à de la sous-traitance.

- Les différents intervenants de la construction sont identifiés dans ce que l'on appelle les corps d'état: gros oeuvre, couverture, plomberie, électricité, chauffage, etc. (pour le bâtiment), voirie, éclairage, réseaux d'eau (eau potable, tout-à-l'égout, eaux pluviales), réseaux « secs » (électricité, gaz, téléphone, fibre optique...), signalisation, etc. (pour les travaux publics).
- L'entreprise générale est le plus souvent celle qui réalise le gros-œuvre (construction de la structure) et elle sous-traite pour les autres corps d'État.
- Un projet de construction nécessite, en plus des capacités techniques, un effort important de **planification**, afin de respecter les délais et l'enveloppe financière fixée avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, de faire cohabiter les différents corps d'État, d'être approvisionnés au bon moment, etc.

- Le maître d'œuvre, qui est souvent celui qui a participé à la conception de l'ouvrage, s'assure que l'entreprise générale respecte le projet dans les conditions du marché.

Le maître d'ouvrage doit également contrôler que **les travaux respectent la réglementation**, notamment en matière de conditions de travail, **d'environnement**, de gêne des riverains...

- **Les chantiers de construction sont soumis à une réglementation importante** : règles et normes de construction, protection des travailleurs et du public, etc.

En particulier, le mode de passation des marchés publics est particulièrement encadré, avec un souci de permettre une concurrence libre et d'éviter une distorsion du marché (corruption, etc.).

- *La réglementation de la construction existe depuis très longtemps puisque dans l'Antiquité Mésopotamie), le code d'Hammurabi, l'un des premiers codes législatifs connus, fixait déjà des règles de construction.*

Les différents types de construction

On peut distinguer trois types de constructions :
bâtiment, travaux publics (TP), industriel.

Bâtiment

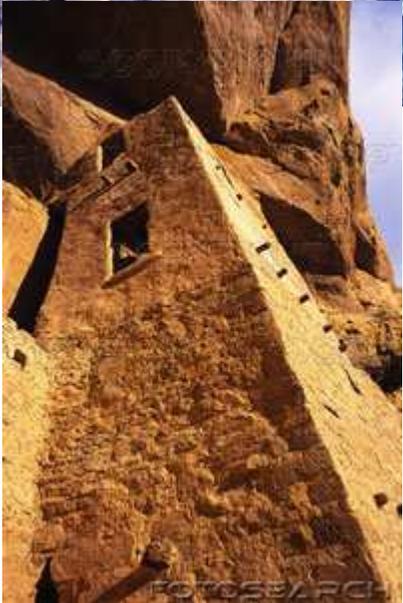


La plupart des travaux dans le bâtiment consistent dans de la réhabilitation ou l'aménagement de bâtiments existants.

Très souvent d'ailleurs le propriétaire fait office lui-même de maître d'œuvre (conception et contrôle du chantier) et d'exécutant. Pour des travaux d'une certaine ampleur ou d'une certaine complexité, le propriétaire devra cependant faire appel à des professionnels.

En plus de faire appel à un artisan ou une entreprise pour les travaux, il peut faire appel au conseil d'un architecte ou d'un bureau d'études pour la conception et/ou le suivi du chantier.





De la construction en terre, en bois , en acier, en verre

Les **TP** consistent en la construction d'infrastructures généralement destinées au transport. Ces chantiers sont le plus souvent menés par des pouvoirs publics ou par de grandes entreprises à qui l'État a confié une mission de service public.



On peut citer comme exemple de chantiers de travaux publics : routes, autoroutes, voies ferrées, ponts, gazoducs, oléoducs, aménagements urbains (aménagement d'une place, enterrement de lignes électriques et téléphoniques, lignes de tramway...), aménagements portuaires...

Certaines entreprises privées peuvent également avoir besoin d'installer des infrastructures importantes, notamment dans le domaine des mines, de l'énergie, du transport.



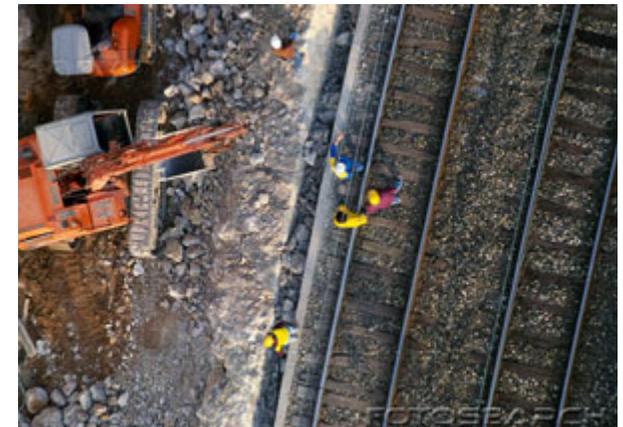
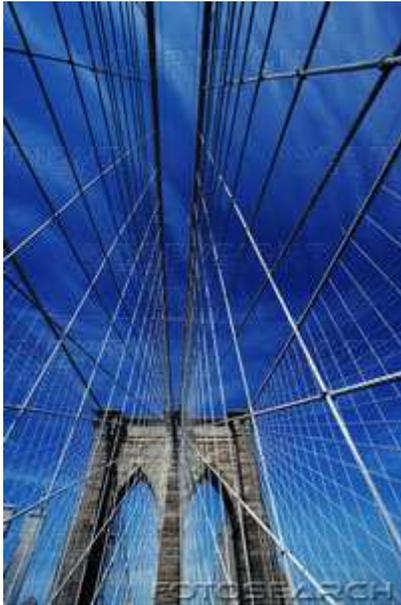
• À côté des « grands travaux », il y a aussi de nombreux chantiers de travaux publics de petite taille

aussi bien pour les collectivités locales (aménagement d'un rond-point, éclairage...)

que pour des particuliers ou des entreprises (goudronnement d'une allée, aménagement d'un parking, etc.)



- les infrastructures de transport : routes, voies ferrées, ouvrage d'art, canaux, ports, tunnels, etc.
- les constructions hydrauliques : barrages, digues, jetées, etc.



Dans la plupart des pays, ces aménagements sont soumis à une réglementation importante, dans le but de préserver l'intérêt des populations, leur sécurité, et de limiter les impacts négatifs sur l'environnement.



Construction industrielle Le marché concerné est relativement petit, il s'agit d'une niche de marchés qui nécessite des compétences spécialisées. Les entreprises sont souvent spécialisées selon les domaines : pharmaceutique, pétrole, chimie, énergie, fabrication, etc.

- les constructions industrielles : usines, entrepôts, réservoirs, etc.



Construction durable, les outils se mettent en place

40% des ressources naturelles utilisées (matières premières et énergies), 40% des émissions de CO₂ et 40% du total des déchets dans le monde ont pour origine le secteur de la construction.

En Suisse, les chantiers (bâtiment et génie civil) ont généré, en 2000, 11,9 millions de tonnes de résidus, soit les deux tiers de la production annuelle de déchets. Les acteurs de la construction ont la responsabilité de développer une architecture plus écologique.

Ils peuvent s'appuyer sur les initiatives sectorielles comme celle de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) .

Photo: Atelier Niv-O, Chantier CeRN, Bursins (VD)

- * Les outils et références
- * Le rôle des communes
- * L'usage du béton recyclé
- * L'exemple des maîtres d'ouvrage publics
- * Quel retour sur l'investissement?

